

MÉMOIRE HISTORIQUE

POUR

LE JUBILÉ CENTENAIRE

DE LA

FONDATION

DE

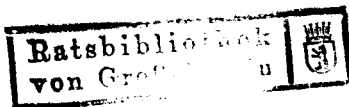
L'ÉCOLE DE CHARITÉ

le 12. Septembre 1847.

Seigneur, tu nous a été une retraite d'âge en
âge. Car mille ans sont devant tes yeux
comme le jour d'hier qui est passé, et comme
une veille en la nuit. Ps. XC. v. 1 et 4.

A BERLIN,

AUX DÉPENS DE L'ÉCOLE DE CHARITÉ.



L'École de Charité va fournir un siècle d'existence, bénie par des milliers de nécessiteux, qui ont joui successivement ou qui jouissent encore de ses bienfaits. Il y aura le 12 Septembre Cent ans révolus que cette institution pieuse naquit dans le sein de l'Église française de Berlin, si distinguée par ses oeuvres de miséricorde. Nous avons cru de notre devoir sacré de célébrer la seconde époque jubilaire de cette Fondation, et de présenter en particulier à l'Église, dont elle fait la gloire comme au public en général, qui lui a toujours témoigné un vif intérêt, le tableau de son origine, de ses rapides accroissemens et de sa prospérité actuelle. Il nous tient à coeur de perpétuer ainsi la mémoire de ses bienfaiteurs, de nourrir et de rallumer au milieu de nous la foi vivifiante et le zèle actif, dont les temps passés nous offrent le modèle; nous sentons avant tout le besoin impérieux de déposer publiquement au pied du trône de l'Éternel, l'auteur de tout don parfait, duquel la bénédiction a si visiblement reposé sur cet Institut, les humbles offrandes de nos actions de grâces.

Oui! notre foi n'est pas vaine. Il y a au milieu des vicissitudes de ce monde, au milieu des tems et des hommes, qui passent comme une ombre, quelque chose d'Immuable, d'Éternel: C'est notre Dieu, le Dieu vivant et fort, le Père des miséricordes; c'est la charité, qu'il nous a montrée en son fils bien aimé Jésus Christ, notre Sauveur; c'est la charité qu'il suscite par la science du Salut dans les âmes de ses

fidèles. L'École de Charité — nom si bien trouvé — en fait preuve. Cent ans de protection, dont elle resta couverte, de bienfaits innombrables dont elle fut comblée, proclament la Majesté et l'Amour du Très-Haut. Sa bienveillance en a affermi les fondemens, Sa puissance a vaincu toutes les difficultés, qu'elle eut à combattre, Son support a suppléé à nos fautes et à notre faiblesse, Sa bonté nous a conduit comme par la main jusqu'à cette fête fortunée. Il est le Dieu de tous les hommes; il a été le Dieu de nos pères martyrs, de l'Église du Refuge, issue de leur sang; il est et il restera à toujours le Dieu de l'École de Charité. Allons donc à l'occasion de ce Jubilé entonner de nouvelles hymnes à Sa gloire; chantons Lui nos cantiques de reconnaissance et de sainte allégresse; unissons-nous aux voix de ceux, qui bienfaiteurs ou nourrissons durant leur vie de cet établissement, chéri par Dieu, célèbrent déjà devant sa face les hauts-faits de Son amour.

Point de prospérité sans la bénédiction du Seigneur, mais il en choisit les instrumens parmi ses fidèles. Après avoir porté le tribut de notre adoration au Roi des Rois, il est doux à nos coeurs d'offrir les hommages de la gratitude la plus profonde à l'auguste Maison de nos Princes. Notre Fondation a vu quatre Rois, assis sur le trône de la Prusse; elle a compté tous les quatre parmi ses patrons les plus généreux. Marchant tous sur les traces de l'immortel l'Électeur, qui ouvrit à nos pères l'heureux asile de ses états, ils donnèrent à l'École de Charité les preuves les plus nobles de cette libéralité en faveur de l'indigence, qui forme la vertu héréditaire dans cette lignée royale. Lorsque les fondateurs de l'Institut en demandèrent au pied du trône la confirmation, le Grand Frédéric l'accorda gracieusement. L'École de Charité obtint tous les privilèges des corps pieux, la franchise d'impôts et le bénéfice annuel de treize hauffes de bois. Elle a participé à diverses reprises aux bienfaits signalés, que le Roi se plaisait à répandre sur les Fondations de la Colonie. Les augustes membres de la famille royale suivirent l'exemple, que leur donnait le Grand Frédéric. Peu après l'ouverture de la Mai-

son, Sa Majesté la Reine mère Sophie Dorothee, Sa Majesté la Reine Elisabeth Christine, épouse de Frédéric II, souscrivirent pour une subvention annuelle, à laquelle la dernière ajouta le don continué de deux hauffes de bois; Son Altesse Royale la Princesse de Prusse, mère du Roi Frédéric Guillaume II, daigna se joindre à ces souscriptions, qui furent gracieusement continuées après leur mort. Parmi les preuves multipliées de sa bienfaisance, que le Successeur de Frédéric le Grand a données en toute occasion aux Colonies françaises, nous pouvons compter comme un avantage pour l'École de Charité l'assignation annuelle de cent écus, augmentés en 1801 de 40 Rsd., en faveur de la Pepinière pour les chantres et maîtres d'école, alors annexée à l'Institut. Sa Majesté la Reine son épouse avait déjà comme Princesse de Prusse daigné s'engager pour une contribution annuelle. En 1786 Madame la Princesse, épouse du prince Henri, assigna également une Somme, qui se partageait tous les ans entre l'École de Charité et la Maison des Orphelins. Notre Institut excita même l'intérêt charitable de plusieurs personnes royales étrangères, parentes de la Cour de Prusse, lesquelles lors de leur séjour à Berlin la gratifièrent de dons considérables. Toutes ces personnes Augustes s'acquirent de nouveaux droits à la reconnaissance des Directeurs et des sujets de l'Institut par les nombreux bienfaits, qu'Elles lui accordèrent à l'époque du Jubilé de cinquante ans, célébré en 1797. Sa Majesté la Reine Louise, la Bien aimée, daigna se mettre à la tête du rôle de souscription dès son avènement au trône. En 1803 Son Altesse Royale le Prince Henri, en continuation des dons de feu son auguste père le Prince Ferdinand, fit toucher à la Direction une subvention, renouvelée pendant une suite d'années. En 1804 la Direction eut l'ordre gracieux de placer dans le rôle de ses bienfaiteurs les noms chéris et révéérés de leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince Guillaume, oncle de Sa Majesté Régnante, et de Son Épouse. Son Altesse Royale Madame la Princesse Douairière du Prince Henri, décédée en 1809, et qui avait vu naître notre fondation, lui assura par

son testament la somme, dont Elle l'avait généreusement soutenue durant sa vie, signalée par tant de bonté. Sa Majesté le Roi Frédéric Guillaume III daigna également conserver à la Caisse de l'Institut la subvention annuelle, qu'elle recevait de Son Auguste Épouse, hélas, trop tôt ravie à l'amour de sa famille et de son peuple. Ajoutons à cela, que les comptes annuels de notre recette présentent les noms de tous les Princes et Princesses de la Maison Royale, auxquels nous adressons comme un hommage de respect et de reconnaissance la Relation de l'Institut, et qui daignent chaque année par des contributions charitables nous aider à fournir à nos dépenses. Nous avons eu en particulier la douce satisfaction de pouvoir compter au nombre de nos bienfaitrices Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, qui daigna nous continuer longtemps sa précieuse bienveillance. Nous bénissons encore la mémoire de feu Sa Majesté le Roi d'Hollande, qui jusqu'à la fin de ses jours gratifia de riches aumônes nos petits. Quelle abondance de dispositions véritablement royales!

Et le Roi Frédéric Guillaume IV, qui réunit en sa personne sacrée les plus grandes vertus des Souverains, la Piété, la Justice, la Grâce! Et Sa Majesté la Reine Elisabeth, l'Ange tutélaire, la Mère adoptive de tous les enfans pauvres de Son Royaume, quel tendre intérêt ont-ils daigné montrer et continuer aux nôtres! Heureux le peuple, que la Providence jugea digne de tant de Rois, dont les veilles et les prières furent consacrées à la prospérité de leurs sujets, et qui, à l'image du Roi des Rois, dispensateur des Couronnes, ont toujours pris sous leur égide les opprimés, les pauvres, les orphelins. Réfugiés! il est impossible d'énumérer les obligations, que nous avons vis-à-vis des Princes magnanimes, qui régnèrent sur nos pères, vis-à-vis du Roi illustre, qui de jour en jour nous donne de nouveaux sujets de bénir Son nom. Venez! fléchissons nos genoux devant le trône du Très-Haut pour y déposer la prière fervente: O Dieu, garde ton Oint! Éternel, que le Roi se réjouisse de ta force, et qu'il s'égayé de ta délivrance. Donne lui le souhait de son

coeur, et ne lui refuse point ce qu'il profère de ses lèvres. Préviens le de bénédictions et de biens. O Dieu, qui a mis sur sa tête la couronne, donne lui un allongement de jours à toujours et à perpétuité. Sa gloire est grande par ta délivrance, tu as approprié sur lui la Majesté et l'Honneur; car tu l'as mis pour bénédictions à perpétuité, tu l'as réjoui d'une grande joie par ta face. Puisque le Roi s'assure en Toi, o Éternel et en Tes gratuités, il ne sera point ébranlé.

Honneur à l'Église, au sein de laquelle fut conçue, alimentée et cultivée durant cent ans une Fondation, dont le principe est si pur, si divin, et qui a porté des fruits si riches. Ce n'est pas que nous oublions l'intérêt actif et l'assistance efficace, dont une multitude de bienfaiteurs hors de notre commune, l'ont soutenue pendant sa longue carrière — jamais; nous offrons à ceux de ce nombre, qui sont témoins de notre fête, l'hommage le plus sincère de notre reconnaissance; nous bénissons le Souvenir de ces autres, qui déjà jouissent dans les Cieux du prix de leur miséricorde. Toujours c'est l'Église du Refuge de préférence, qui par sa foi et sa charité accomplit avec la grâce du Seigneur de si grandes choses, et mérite le tribut de notre admiration et de notre gratitude. En effet, combien fallut-il de confiance inébranlable pour entreprendre une oeuvre tout aussi difficile que méritoire! combien fallut-il d'amour, de sagesse, de peines pour en mettre à exécution le plan! Quels nobles sacrifices de temps, de largesses, de services désintéressés pour la faire croître! Quelle série de bienfaiteurs, dont les noms sont écrits dans nos rôles comme dans les cieux, et qui lui consacrèrent les ressources de leur esprit et de leur coeur, qui veillèrent sur ses démarches, qui travaillèrent à son développement, qui se souvinrent d'elle à leur dernière heure! Honneur et reconnaissance à tous les membres de l'Église, qui par leurs travaux, leur dévouement, leurs aumônes firent et font prospérer encore à cette heure l'École de Charité! Honneur, Gloire et Magnificence au Seigneur, qui donna l'accroissement à ce que ses fidèles ont planté et arrosé en Son nom.

Si nous avons lieu de bénir les générations passées, gardons-nous de tirer de notre descendance une vaine gloire. Nous ne sommes dignes de nos ayeux, qu'en tant que la même foi nous anime, que nous montrons cette foi par les bonnes oeuvres, dont la pratique faisait leurs délices. Sommes-nous inébranlables comme nos pères dans la confiance en notre Dieu, en notre unique Sauveur? Toute notre vie repose-t-elle sur l'espoir en sa miséricorde, sur l'attente du secours de son Saint-Esprit? Brûlons nous par là même du zèle de le servir dans les misérables et les petits? Toujours prêts à entendre dans les cris du chétif la voix du Sauveur, ne comptons-nous pour rien les biens terrestres qu'il nous confia, lorsqu'il en demande une large part pour les nécessiteux? Cet appel s'adresse à nous également; le motif, le besoin urgent, qui portèrent nos ancêtres à aller à l'oeuvre, existent encore. L'École de Charité, est nécessaire, indispensable aujourd'hui comme du tems, où elle prit naissance, elle est peut-être plus indispensable encore de nos jours, elle se montrera plus indispensable à mesure que nous avancerons dans le second siècle de son existence. Puissent la foi, la bienfaisance, qui firent naître cette sublime institution, la conduire au delà d'une troisième, d'une quatrième époque jubilaire!

C'est pour affermir en nous et en nos enfans les saintes résolutions, propres à atteindre cette fin, que nous rapprocherons dans un tableau rapide ce que les Relations annuelles de l'École de Charité offrent de traits épars par rapport à son origine, au but, que ses fondateurs avaient en vue, à la sagesse, qui présida à son administration, enfin aux personnes vénérables, qui ont le mieux mérité de l'état florissant, auquel on la vit s'élever de plus en plus.

Ce fut en 1746 qu'à la suite d'une convocation générale des Chefs de famille, occasionnée par les difficultés, que la Vénérable Compagnie du Consistoire trouvait à suffire aux besoins des pauvres, il se forma une association de quelques uns des membres les plus notables de la Colonie pour réaliser

à la faveur d'une souscription le plan d'un Institut, consacré à l'éducation des enfans des pauvres.

La première idée en fut donnée par Monsieur le Pasteur, depuis Conseiller du Consistoire supérieur, d'Anières*), dont la grande capacité pour les affaires et le zèle infatigable pendant un ministère de plus de 50 ans, ont contribué si efficacement à mettre l'administration des aumônes et des affaires consistoriales sur le pied, où elle s'est soutenue jusqu'à nos jours. Il produisit à la commission, nommée par les Chefs de famille, le plan d'Écoles de Charité, établies à Lausanne; ce plan fut adopté pour l'Église de Berlin. En conséquence et avec l'agrément de la Vénérable Compagnie du Consistoire on ouvrit une souscription, qui eut pour double but de recueillir dans une maison particulière un certain nombre d'enfans des pauvres, dont on se chargerait entièrement, et de faciliter par l'établissement d'écoles bien organisées l'instruction des enfans, dont on ne pouvait pas décharger les parens.

*) De l'ancienne famille noble des Loriol d'Anières de la Grivelière, originaire de Bourg en Bresse. Elle avait son château près des frontières de la Savoie. La belle devise, que la famille portait dans ses armes: *turris fortissima Dominus: fait preuve, combien elle se distinguait par une profonde religiosité. Le père du Pasteur, Frédéric d'Anières, homme éminent, s'était réfugié du tems des persécutons en Suisse. En 1698 il fut envoyé par les protestans, qui avoient cherché un asile dans ce pays, à Berlin, pour traiter de leur admission dans les états de Brandebourg. Il conduisit en personne les caravanes des Réfugiés de la Suisse dans ce pays, et devint un des fondateurs de l'Hôtel du Refuge. Le village de Neu-Haldensleben et la commune frauçaise de Stettin lui doivent l'origine. Il alla aussi au devant des Orangeois pour les diriger des frontières dans le sein de la Marche électorale. — L'esprit entreprenant du père passa à son fils, pasteur de la Louise-stadt pendant de longues années. Quoique la Maison des Orphelins excitât de ce temps l'attention générale, il parvint à fonder un second institut de ce genre, l'École de Charité, et même un troisième, non moins utile et nécessaire, le Séminaire de théologie. Il n'existe plus de descendans mâles de cet homme, si digne du Souvenir de la postérité; nous ne retrouvons plus l'endroit, où reposent ses cendres; nous n'avons point conservé de portrait, qui nous retrace sa figure; mais il s'est élevé au milieu de nous un monument, qui ne s'effacera point, sa mémoire vivra à toujours, sa descendance compte par milliers: ce sont les enfans de notre fondation.*

La relation de l'année 1748 conserve les noms des trente et un premiers souscripteurs; plusieurs personnes charitables se prêtèrent à cette oeuvre de bienfaisance sans vouloir être nommées, et dans le cours de la même année 1748 la Colonie exprima le voeu, qu'il fut procédé tous les ans à une Collecte dans les Temples, où chacun put selon ses moyens contribuer au bien de la Fondation. La première Collecte rapporta 962 Rsd. 1 Gros. Aussitôt les augustes membres de la famille Royale se mirent à la tête des patrons de la fondation naissante, et sous des auspices si favorables, il fut fait choix de cinq Directeurs, chargés d'en exécuter le plan et de la gouverner: Messieurs d'Anières, François Achard, Gaultier de la Croze, de Campagne et Formey.

La Direction commença aussitôt ses opérations. On contracta avec la Vénérable Compagnie du Consistoire, à laquelle la veuve Armelin venait de donner à fonds perdu sa Maison, située dans la rue des Chasseurs, et dont l'emplacement fait partie de celui, où l'École de Charité à été construite plus tard; elle fut cédée à la Direction moyennant un loyer de 60 Rsd. On y reçut douze enfans, et le Mardi, 12. Septembre 1747, à 3 heures après midi, Monsieur Formey fit la dédicace de la Maison par un exercice complet, célébré dans la Maison même. Le Texte du Sermon, qui fut imprimé, est tiré du Pseaume 34 v. 9—12. „Savourez et voyez, combien l'Éternel est bon. O! que bienheureux est l'homme, qui se retire vers lui. Craignez l'Éternel, vous, ses Saints, car rien ne défaut à ceux, qui le craignent. Les lionceaux ont disette et ont faim, mais ceux, qui le cherchent n'auront faute d'aucun bien. Venez, enfans écoutez moi, je vous enseignerai la crainte de l'Éternel.”

L'utilité évidente du nouvel Institut excita un intérêt général. Les subventions se multiplièrent. En 1749 le nombre des enfans put être porté à 48, et les legs, faits en faveur de la Maison montant déjà à quelques milliers d'écus, permirent à la Direction d'acheter la maison de la veuve Louis, contigue à celle de la veuve Armelin, le local ne suffisant plus au nombre des élèves qu'on avait reçus, et aux besoins de l'école pour les externes. L'approbation

universelle, dont l'École de Charité était devenue l'objet, engagea la Direction à en demander la confirmation au pied du trône. Le grand Frédéric, dans le coeur duquel s'étaient perpétués pour les descendans des Réfugiés les sentimens que leurs pères avaient trouvés dans le coeur du Grand Electeur Frédéric Guillaume, accorda cette confirmation par lettres patentes expédiées en date du 17. Janvier 1752. À la faveur des Bénéfices, que le Roi généreux joignit à cette concession, on put encore augmenter le nombre des enfans, et étendre les premiers arrangemens pour leur éducation. On s'attacha particulièrement à donner à l'École externe un degré de perfection, que n'avaient pu atteindre jusqu'alors les écoles établies par le Consistoire ou par des particuliers, de manière qu'il fallut la mettre en 1759 sous l'inspection d'un comité spécial, renforcé par plusieurs députés, que la Compagnie du Consistoire voulut bien désigner à cette fin.

C'est à l'année 1756 que remonte un arrangement, qui fut regardé comme fort salutaire à l'Institut suivant l'opinion des Directeurs de cette époque. Les enfans des deux sexes étaient réunis alors dans une seule Maison, quoique séparés pour la table, l'inspection et l'instruction. On trouva avantageux que les filles fussent dirigées et inspectées par des personnes de leur sexe, dont les conseils et les soins pouvaient en même tems être utiles pour la partie économique de l'administration. Les dames de la Grivelière, de la Terrasse et Théremine, qui voulurent bien se charger les premières de ces soins, ont été remplacées successivement par les dames respectables, dont nous ajoutons le tableau à ce mémoire, et qui ont rendu les plus grands services à la Fondation. Honneur et reconnaissance à cette succession de Directrices zélées, animées d'un amour vraiment maternel pour les filles, dont elles méritent le plus éminemment par les peines, qu'elles prennent pour trouver des places convenables aux élèves, qui quittent l'Institut.

La seconde époque de l'histoire de l'École de Charité date de l'année 1765. Les dix-huit premières années de son existence avaient servi à jeter et à consolider ses fondemens; il s'agit

alors de préciser moyennant les expériences, que l'on avait recueillies le cercle de son activité, et de développer son organisation en deçà des limites, qu'on jugea à propos de lui tracer. Voici ce qui en donna l'impulsion. Les avantages, que l'on vit résulter pour l'éducation des enfans des pauvres de leur réunion dans une Maison commune, ainsi que l'impossibilité d'y recevoir tous ceux, dont la Diaconie se trouva chargée, avait donné lieu de la part de la Vénérable Compagnie du Consistoire à un autre établissement, qui fut lié d'abord avec l'École de Charité, et depuis a fait corps avec elle. En 1760 la Compagnie, qui jusqu'alors avait placé chez des particuliers de la Colonie les enfans, qui tombaient à sa charge, résolut de les réunir dans une communauté, établie sous le nom de Maison du Diaconat, et de les y faire élever jusqu' à ce que, parvenus à l'âge de 12 ans, ils pussent être reçus ou placés comme pensionnaires à l'École de Charité. On loua pour cet effet une Maison, située à la Behrenstrasse, où ces enfans furent placés au nombre de soixante, et les choses restèrent sur ce pied jusqu' en 1765, où la Direction, de concert avec la Vénérable Compagnie forma pour l'éducation des enfans pauvres de la Colonie un nouveau plan, qui a servi de base à l'organisation, à l'étendue et au perfectionnement de l'École de Charité durant la seconde époque de son existence.

La Compagnie fit proposer à l'École de Charité:

- 1) de lui remettre tous les enfans placés à la Maison du Diaconat, avec l'engagement de fournir à la dépense nécessaire pour leur entretien;
- 2) de consacrer d'un côté pour servir de demeure à la moitié des enfans et de l'autre pour l'établissement d'une école publique à l'égal de celle de la Frédéricstadt, les deux Maisons situées près de l'église du Cloître;
- 3) de placer tous les garçons dans l'une des Maisons, et toutes les filles dans l'autre;
- 4) enfin de concourir avec la Direction pour le gouvernement de l'une et de l'autre de ces Maisons, en la renforçant d'un certain nombre de députés de la Compagnie.

Ces mesures ayant été unanimement approuvées de la part des Souscripteurs, il fut procédé à une convention entre la Vénérable Compagnie et la Direction, et les filles ayant été transportées dans la maison du Cloître, Monsieur le Pasteur Erman fit dans le Temple de Berlin, le 22. Octobre 1765, la dédicace de la nouvelle Maison de l'École de Charité par un Sermon sur 2. Corinth. 8, v. 13, 14.

En conformité de la convention la Direction fut composée de quatorze personnes, qui, en se réunissant tous les mois pour traiter des affaires générales, se partageaient en deux directions particulières, qui se rassemblaient toutes les semaines à des jours fixes pour les affaires de chacune des deux Maisons.

Nous croyons devoir placer ici les noms de ces Directeurs.

Souscripteurs.

- 1) Monsieur le Pasteur Erman.
- 2) - le Conseiller privé de Campagne.
- 3) - Villaume.
- 4) - Royer.
- 5) - Charles le Coq.

Députés du Consistoire.

- 1) Monsieur le Pasteur Ancillon.
- 2) - le Professeur Euler.
- 3) - le Conseiller provincial de Forestier.
- 4) - Jacob Naudé.
- 5) - Balthasar Rousset.

Chefs de famille.

- 1) Monsieur le Conseiller de Cour Hainchelin.
- 2) Messieurs les frères Baudouin.
- 3) Monsieur David Jacob.
- 4) - Paul Philippe.

On nomma en même tems pour la Maison des filles sept Dames Directrices: Mesdames Ancillon née Naudé, Jordan née Jordan, Michelet née Girard, Matthis née Gaillard, Gillet née Naudé, Philippe née Simon et Mademoiselle Carita.

Le nombre des enfans réunis dans les deux Maisons était de 144, 69 garçons et 75 filles.

L'état ruineux où se trouvaient les deux Maisons de la Frédéricstadt obligea en 1769 la Direction à former le plan de les relever et d'y substituer un seul bâtiment plus propre aux besoins de la Fondation. Il a été fait mention plus haut des assistances généreuses, par lesquelles Sa Majesté le Roi daigna faciliter cette bâtisse importante. La Compagnie céda à cette occasion à l'École de Charité la propriété de la Maison de la veuve Armelin, sous condition, que l'Institut entretiendrait à l'usage des pauvres une école externe. Nous remarquerons ici que cette école, dans les commencemens très florissante, a subsisté jusqu'en 1838, où elle fut close, comme n'étant plus nécessaire. Le bâtiment en question fut achevé en 1770. Il est porté dans les comptes, y compris le prix d'achât de la Maison Louis, à 10,340 Rsd. et 4 Gros.

La Direction entra en 1779 dans une nouvelle relation avec la Vénérable Compagnie touchant un objet d'un grand intérêt pour toutes les Églises françaises de la Monarchie, — c'est la Pepinière des Chantres et Maîtres d'école, qui fut fondée dans ce tems par l'avis des chefs de famille. Cet établissement devait demeurer entièrement distingué de l'École de Charité, qui s'engagea seulement à fournir aux élèves un district à part dans la Maison de la Frédéricstadt, et à leur donner la table moyennant un fixe par tête, dont on convint avec la Compagnie. En 1794 cependant il fut résolu dans une assemblée générale des chefs de famille, que la Pepinière, jusqu' au tems où des circonstances plus favorables permettraient de l'en séparer de nouveau, serait combinée avec l'École de Charité, à laquelle elle tient par plus d'un rapport. La Direction retira les revenus attachés à cette fondation particulière, parmi lesquels se trouvait alors un don annuel de 100 Rsd. de la part du Roi, comme aussi le tiers du produit d'une Collecte, faite tous les ans, et dont les deux autres tiers étaient distribués aux Chantres et Maîtres d'école. La Pepinière ainsi organisée, et qui s'est montrée d'une grande utilité pour les églises tant de la capitale que des provinces, subsista jusqu'en 1836, où elle fut abandonnée à la Compagnie et réorganisée

sur un plan, dicté par les progrès éminens, qu'avaient fait les institutions, servant à former des maîtres pour l'instruction primaire.

La Vénérable Compagnie du Consistoire s'étant occupée de concert avec les chefs de famille d'une rédaction générale de tous les Réglemens relatifs aux diverses parties de son administration, la Direction fut invitée à y concourir. C'est ce qui donna naissance au nouveau Règlement de l'École de Charité approuvé par les chefs de famille dans leur assemblée générale du 7 Mars 1791, et dont on voit les détails dans le Recueil des Réglemens pour la Compagnie du Consistoire de l'Église française de Berlin, imprimé en 1791. Quelques modifications furent jugées convenables. Le Corps des Souscripteurs n'étant plus aussi nombreux que dans son origine, remit entre les mains de ses commettans, les chefs de famille, le droit, dont il avait joui jusqu'alors de concourir au gouvernement de la Maison, droit, qui depuis resta exclusivement attribué à la Direction.

C'est ainsi que l'École de Charité, soignée par ses Directeurs, chérie et soutenue par les membres de l'Église, enrichie et encouragée par les suffrages et la munificence des augustes personnes royales, parvint à sa première époque jubilaire. Il y eut le 12 Septembre 1797 cinquante ans qu'elle avait pris naissance, et quels heureux résultats, qui marquaient sa carrière! D'après un relevé des listes annuelles, le nombre des enfans reçus dans le Courant d'un demi-siècle à l'École de Charité se trouva être de 1611, dont 912 garçons, 661 filles et 38 élèves de la Pépinière. Quel puissant sujet de bénir l'Éternel! quel témoignage honorable pour l'Église! Monsieur le Pasteur Erman, comme le plus ancien des Directeurs, prononça le Sermon jubilaire au temple de la Frédéricstadt, où la Commune offrait d'après le rapport, que nous en avons conservé, l'image fidèle de cette union des coeurs dans l'Église primitive, dont le Texte, traité à cette occasion et tiré du livre des Actes II, 44 et 47 présente un si bel exemple. La Direction avait fait paraître un Mémoire historique, rédigé

également par Monsieur Erman, et la charité de l'Église ainsi que des personnes augustes de la Cour se montra dans un nouvel éclat. Outre le produit des boîtes aux portes du temple, montant à 221 Rsd. 19 Gr., il s'était fait à la Direction divers envois particuliers, moyennant lesquels on put couvrir les dépenses pour l'impression du Mémoire historique et pour la fête donnée à cette occasion aux officiers, surveillans et maitres employés dans la Fondation, ainsi qu'aux enfans des deux Maisons; il entra même encore dans la caisse de la Maison un reliquat de 117 Rsd. 15 Gr. Les Directeurs, ainsi que les Directrices, les Pasteurs de l'Église et tous ceux, qui depuis la fondation avaient travaillé au bien de l'Institut assistèrent au repas donné aux enfans dans la Maison anglaise, et s'y réunirent eux-mêmes à frais communs dans un repas de fraternité. On ne put voir sans attendrissement, à ce qu'en rapporte la Relation de l'année 1798, dans cette fête tous les âges de la vie se confondre dans une même effusion de coeur pour bénir le Ciel, l'Église, la Patrie, la Maison de nos Rois et les amis de l'humanité, dont cette journée rappelait si vivement les bienfaits.

Les quarante années, qui suivirent le premier demi-siècle de l'existence de la Fondation, nous la présentent faisant des progrès sûrs tant pour la prospérité matérielle que pour le perfectionnement de l'instruction de ses élèves. C'est que la Direction ne manqua point de mettre à profit pour l'École de Charité les nouvelles méthodes d'enseignement pour la jeunesse, qui datent de ce tems: c'est que l'intérêt charitable qu'inspirait cet Institut pieux resta intacte même au milieu des revers, dont la Providence frappa la Patrie. Certes; il y a de quoi nous humilier pour nous, qui par la bonté du Seigneur jouissons d'une paix constante, en voyant l'École de Charité fleurir plus que jamais du tems d'une guerre désastreuse, qui demandait des sacrifices énormes. Nous nous bornerons à revenir sur quelques-unes des mesures nouvellement prises dans cette époque. Les ressources, que la cha-

rité de l'Église ne cessait d'ouvrir à la Direction, lui permirent depuis l'année 1818 d'admettre les enfans pauvres à l'âge de 8 ans, on n'avait pu les recevoir jusque là qu'à l'âge de 10 ans. Il parait, que les tems, redevenus heureux avaient amené quelque relâchement dans la sévérité des moeurs; en 1828 on se vit obligé d'exclure de la Fondation les enfans illégitimes, qui s'étaient accrus à plus d'un cinquième du nombre total des élèves. Pour continuer à ces derniers les bienfaits de la Maison même après leur sortie, et pour les préserver de toutes sortes de contagion vicieuse, on établit en 1829 une répétition pour les garçons, entrés en apprentissage; ils se rassemblaient les Dimanche soir pour quelques heures sous l'Inspection d'un maître dans l'Institut, afin de s'occuper d'exercices de chant, de français, d'arithmétique et autres, en finissant par un culte domestique. Malheureusement cette pratique d'une utilité si évidente s'est perdue plus tard; toutefois elle fait partie du plan adopté pour l'Hospice, tel qu'il est organisé actuellement, et nous ferons tous nos efforts pour la rétablir. C'est en 1832 que la Direction prit une nouvelle mesure, servant au bien-être corporel et spirituel de la jeunesse, confiée à ses soins, c'est l'introduction des exercices gymnastiques; nous en voyons résulter encore tous les jours les plus heureux fruits, tant pour la santé des élèves que pour cette énergie de caractère, dont ils ont besoin contre certains mauvais penchans, si dangereux au corps et à l'âme. Enfin il nous reste à rapporter, que la Direction, toujours attentive à élever la Fondation au plus haut degré de perfectionnement possible, procéda en 1838 à une réorganisation complète de l'enseignement; on créa une nouvelle classe, en augmentant les objets d'instruction, et on mit à la tête de l'École un Régent, qui, en formant un point d'unité pour le corps des maîtres, eût à répondre du succès de tous les efforts, faits pour la prospérité de l'Institut. En attendant il se prépara cette même année 1838 une révolution totale dans les divers rapports de l'École de Charité, et nous passons à la troisième époque de son histoire.

Avant de l'aborder, nous sentons le besoin de rappeler à l'Église la mémoire et le modèle de plusieurs Directeurs de la Fondation, dont les noms et les services éminens sont inséparables de sa prospérité passée et future. Il y a une nuée de personnes respectables, qui dans le Courant du siècle révolu consacrèrent leur tems, leurs forces, leurs soins à l'Institut; nous en présenterons le rôle à la suite de cet exposé; leur Souvenir restera à jamais en bénédiction. Il y a au nombre de ces personnes chéries quelques-unes, qui, appelées de préférence par leur ministère à vouer à l'École de Charité une longue série de services éclairés et infatigables, méritent le tribut de notre reconnaissance et de notre vénération. À leur tête marche feu Monsieur le Pasteur Erman, véritable père de l'Église. Nous ne prétendons pas faire ici le panégyrique de cet homme distingué, qui pendant une carrière de plus de quatre vingts ans sut se concilier l'estime des Souverains, le respect des personnages les plus illustres de son tems, l'amour le plus riche de son troupeau. Il fera à toujours l'orgueil des Communes françaises pour avoir été une des Colonnes du Refuge. Grand et ferme sous tous les rapports, il voua pendant plus d'un demi-siècle les ressources de son esprit et de son âme à notre Institut. Admis dans la Direction en 1755 comme Secrétaire adjoint à Monsieur le Conseiller privé Formey, ce dernier se déchargea sur lui depuis l'année 1759 de la rédaction du rapport annuel sur la Fondation, travail, qu'il continua avec un zèle, que rien ne put ralentir jusqu'à sa mort, survenue le 11 Août 1814. Son nom restera gravé en caractères ineffaçables dans les Annales de l'Église et de l'École de Charité.

Nous fesos suivre un Pasteur, non imoins distingué par l'ardente énergie, avec laquelle il embrassait les intérêts de l'Église et ceux de notre Fondation, c'est feu Monsieur J. Henry. Ame brûlante d'amour et dévorée par le zèle de la Maison de Dieu, il s'attacha particulièrement à faire fleurir les instituts pieux de la Colonie, les regardant comme indispensables à sa conservation. Partant dans cette question de principes éminemment sains et basés sur une religiosité profonde, princi-

pes, qu'il développa avec une clarté admirable et une chaleur entraînant dans une série de nos Relations — il se fit l'avocat et le régénérateur de l'École de Charité, comme aussi de la Maison des Orphelins. La perte, causée à l'Église par sa mort en 1831 fut grande, et grande sera la récompense du Seigneur pour les oeuvres, que ce Fidèle a accomplies en Son nom.

Il nous importe encore d'imprimer en traits profonds dans la mémoire de la génération actuelle la douce et vénérable figure de feu Monsieur le Pasteur Molière. Nous avons été témoins de sa vie, si riche de foi, d'amour et de zèle en faveur de son troupeau et de notre Fondation. Il consacra pendant plus de trente ans les plus tendres soins à nos élèves, et mérita particulièrement de l'administration de l'Institut en vacquant à la charge de secrétaire perpétuel durant de longues années. Plus il avança en âge, et plus il embrassa d'un amour paternel nos enfans, qui par contre lui témoignaient une confiance et un attachement sans bornes, attachement, dont ils furent heureux de pouvoir lui donner quelques faibles marques, lorsqu'il célébra son Jubilé de cinquante ans. Monsieur Molière resta attaché à la Direction jusqu'à l'époque, où l'École de Charité fut réunie à la Maison des Orphelins; il n'y survécut pas longtemps. Les enfans accompagnèrent sa dépouille mortelle et prirent congé de leur bienfaiteur par des chants funèbres, exécutés près de sa tombe.

Ils en firent de même pour Monsieur Traviez, mort en 1846, qui a travaillé de concert avec Monsieur Molière à la prospérité de notre Institut depuis l'année 1820. Monsieur Traviez a vécu pour ainsi dire dans la Maison, dont il se plaisait à diriger et à inspecter l'administration dans les plus petits détails. Il a partagé ce mérite avec Mr. Lovie, membre de notre corps en qualité de chef de famille pendant une longue suite d'années, et que l'état de sa santé força à notre grande douleur de renoncer à ses fonctions. Il nous a rendu des services inappréciables par son zèle éclairé, par son expérience dans les affaires, par sa mémoire prodigieuse relativement à l'histoire de la Maison, par le tendre intérêt, qu'il

vouait encore à nos élèves après leur sortie. La promesse du Seigneur leur appartient à tous : Venez à moi, hériter le Royaume des Cieux ; ce que vous avez fait à l'un de ces petits, vous l'avez fait à moi-même.

Toutes ces personnes vénérables ont pris part encore aux délibérations importantes de la Direction, tendant à changer la face extérieure de l'École de Charité sans en altérer le principe. Nous entrons dans la troisième époque de l'histoire de notre Fondation. On sentit alors généralement dans la Colonie la nécessité d'un rapprochement plus étroit, d'une concentration des ressources, dont on pouvait disposer, pour en fertiliser davantage l'emploi et en redoubler l'action. Ce besoin, se manifestant de préférence par rapport aux différentes institutions, destinées à l'éducation des enfans pauvres, fit naître le projet de les réunir toutes en un seul corps, projet, qui fut conçu et nourri avec prédilection par Monsieur le Conseiller de légation Maurice Jordan, alors Secrétaire de la Direction de la Maison des Orphelins. Cette dernière, la Direction de l'École de Charité et la Vénérable Compagnie du Consistoire pour le petit-hôpital, annexé jusqu'alors à l'Hôpital proprement dit, consentirent à l'exécution de ce projet dans la conviction, qu'une pareille alliance des trois Instituts, loin de causer le moindre inconvénient, promettait au contraire des avantages réels et nombreux, tant par rapport aux finances qu'aux fruits plus riches pour le développement intellectuel et moral des élèves. Dès lors on mit la main à l'oeuvre. En 1838 un Comité spécial, composé de Monsieur le Pasteur Souchon et de Messieurs Gamet, Illaire, Landré, Théremin, Fasquel, de Louis le père et d'Heureuse eut charge de rédiger le plan détaillé du nouvel établissement, tant pour la Maison à construire que pour l'organisation intérieure à lui donner. Ce travail fini et adopté, la pierre fondamentale du vaste édifice, situé sur le terrain du jardin de l'Hôpital et propre à recevoir plus de 200 enfans, fut posée le 22 Avril 1842 par un service solennel sur les lieux. Monsieur le Pasteur Souchon,

appelé à implorer sur la nouvelle entreprise les bénédictions du Seigneur, avait choisi pour Texte les paroles de St. Paul dans sa 1 Epître aux Corinth. 3, 11: „Personne ne peut poser d'autre fondement que celui, qui est posé, lequel est Jésus-Christ.” La bâtisse achevée sur le plan et sous l'inspection de Monsieur Bürde, on en fit la dédicace le 21 Avril de l'année 1843 après le service public. Les membres des diverses directions, les autorités invitées à cet acte solennel, les protecteurs et les bienfaiteurs de nos Fondations, les enfans et leurs parens se rassemblèrent dans la grand' salle de la Maison, et Monsieur le Pasteur St. Martin se fit l'interprète des sentimens de gratitude et de sainte allégresse, qui remplissaient tous les coeurs, en prêchant sur les paroles, qui se lisent dans le prophète Esaie 54 v. 10: „Quand les montagnes se remueraient et que les côteaux crouleraient, ma gratuité ne se retirera point de toi, et l'alliance de ma paix ne bougera point, a dit l'Éternel, qui a compassion de toi.”

Voici les conditions principales, auxquelles l'École de Charité conclut son alliance avec la Maison des Orphelins et le petit Hôpital. La plus essentielle, c'est que les fonds appartenant à chacun des trois Instituts combinés, resteraient ainsi que leur administration, entièrement disjoints. Les contributions pour la bâtisse et l'équipement de l'Hospice furent distribuées de manière, que l'École de Charité, comme la plus riche en élèves, eût à y participer pour quatre huitièmes, la Maison des Orphelins pour trois huitièmes, le petit hôpital pour un huitième. En évaluation de ce dernier huitième la Vénérable Compagnie du Consistoire céda au nouvel établissement le terrain, sur lequel il a été construit, terrain, qui autrefois faisait partie du jardin de l'Hôpital. On suit le même mode de répartition pour les frais annuels, occasionnés par l'entretien et l'instruction des élèves de l'Hospice. Outre cela on établit une caisse générale, alimentée par quelques recettes de titres extraordinaires, dans laquelle on puise les frais pour tel ou autre objet de nécessité ou d'agrément, dont tous les enfans de la Maison sont censés jouir en commun.

Il en est comme de l'administration séparée des fonds de chacun des trois Instituts, des affaires, qui regardent l'admission et le placement des élèves à leur sortie de l'Hospice. Toutes ces affaires sont de la compétence de la Direction de l'École de Charité, qui députe quelques uns de ses membres pour la Direction générale, chargée de pourvoir à la marche et aux besoins courants de la Fondation dans son entier. Cette Direction générale, appelée Direction de l'Hospice se compose de quatre députés de la Maison des Orphelins, de cinq députés de l'École de Charité, d'un député du Consistoire pour le petit hôpital, du Receveur de la Vénérable Compagnie et du Défenseur des Corps pieux; elle se rassemble tous les quinze jours. La Direction de l'École de Charité se réunit tous les mois à un jour fixe pour vacquer à ses fonctions particulières. On en modifia la composition en ce que, au lieu de quatre Pasteurs, qui y avaient siégé jusqu'alors, il n'y en eut plus que deux. Notre Direction se compose pour le moment des personnes suivantes:

Chefs de famille.

- 1) Mons. le Pasteur St. Martin, Secrétaire en tour.
- 2) - le Lieutenant-Colonel Jordan, Secrétaire de l'Hospice.
- 3) - Böhme, Trésorier.
- 4) - le Conseiller de légation, Guill. Jordan.
- 5) - le Conseiller aulique, Albert de la Croix.

Députés du Consistoire.

- 1) Mons. le Pasteur Barthélemy, Modérateur en tour.
- 2) - Wagner, Receveur de la Compagnie.
- 3) - le Conseiller de Justice Jordan, Défenseur des Corps pieux.
- 4) - le Conseiller municipal Lejeune, Trésorier de l'Hospice.
- 5) - le Directeur des Lotteries Royales Stieffelius, Ancien.
- 6) - Drège, Ancien.
- 7) - Barez, Ancien-Diacre.

Nous ajoutons les noms des Dames Directices, qui à cette heure nous prêtent un secours si efficace pour la partie économique de l'Institut. Ce sont Mesdames Doussin, du Bois

née Henry, Adolphe Jordan, Mademoiselle Fournier et Madame de Rohr.

Voilà les traits principaux de l'histoire de l'École de Charité. Arrêtons-nous encore un moment à rendre raison du but, que ses fondateurs se proposaient, et que nous poursuivons encore aujourd'hui. Cette abondance de grâces célestes d'aumônes, de soins, de services est-elle en rapport avec les fruits, que la Fondation a portés, et pour être sûr de les recueillir est-on parti toujours des meilleurs principes, a-t-on choisi les moyens les plus propres? Qu'on en juge par l'esquisse, que nous allons donner de l'organisation intérieure de l'Institut et des changemens qu'elle a subis dans le courant du siècle, qui va finir.

Le motif extérieur, qui dirigea et qui dirige encore la Direction, c'est de venir au secours des parens pauvres, surchargés de famille, et hors d'état de donner une éducation soignée à leurs enfans. Nous en admettons de deux catégories. Ceux, que la Direction, en se réglant sur la hauteur de ses capitaux, choisit après les perquisitions les plus scrupuleuses, touchant la situation des familles, qui demandent cette assistance — et ceux, que la Vénérable Compagnie nous adresse contre l'obligation de suppléer à l'insuffisance de nos revenus et à l'excédant des dépenses courantes. La Somme, que la caisse de la Diaconie fournit à cette fin tous les ans à la caisse de l'École de Charité varie; elle ne monta bien des fois qu'à peu de centaines d'écus, elle dépassa fort rarement deux mille écus; on pourra évaluer la somme moyenne à 800 écus par an. En tout cas la Compagnie ne saurait avec plus de profit placer les enfans, qui lui tombent à charge, et de l'autre côté la Direction se fait un devoir stricte de ménager autant que possible les ressources de la caisse des pauvres. Nous recueillons au nombre de nos élèves six enfans de mères françaises, qui par leur mariage avec un membre des Communes allemandes se sont exclues de la Colonie;

nous avons six autres places pour des enfans appartenant aux Églises françaises de la province, qui participent de cette manière aux bienfaits de la Maison. Outre les enfans de ces deux catégories et ceux, que l'Hôtel de Refuge et la Maison d'Orange nous confient contre une modique rétribution, la Direction a encore admis deux sortes de pensionnaires, les uns, appartenant à la Colonie, à petite pension pour soulager des familles peu aisées, les autres pour des pensions plus fortes, montant dans les premiers tems à 60 Rsd., montant aujourd'hui à 120 Rsd., pour des élèves, qui par leur naissance n'ont pas droit à la Fondation. Le rôle des pensionnaires de ces deux classes a été depuis l'ouverture de l'École de Charité jusqu'en 1797 de 296 garçons et de 196 filles; il est en 1847 de 384 pour les garçons et pour les filles de 233. Le nombre des enfans sortis durant les Cent ans révolus de la Fondation, en y ajoutant les 56 garçons et les 45 filles, qui s'y trouvent encore à cette heure est de 1690 pour les garçons et de 1170 pour les filles: Total = 2860.

Ces enfans si nombreux Dieu les reconnaitra-t-il tous pour ses enfans, pour héritiers du Royaume céleste! Grande question! Question humiliante, qui nous renvoie à l'imperfection de nos oeuvres, qui nous rappelle que nous sommes dans une entière dépendance de la miséricorde de notre divin Sauveur. Mais Celui, qui connaît toutes choses, sait également, que les Directeurs de l'École de Charité ont toujours eu devant les yeux ce noble, ce dernier but, qu'ils ont fait les efforts les plus assidus pour y atteindre. Certes! les d'Anières, les Formey, les Erman et tous ceux, qui ont travaillé à cette oeuvre de miséricorde portaient de la conviction, que l'unique base, sur laquelle la Maison put reposer solidement, c'est la crainte de Dieu, la foi en Jésus-Christ, notre Redempteur. C'est à ce divin ami des enfans, que nous avons recommandé de nos jours le nouvel Hospice et les élèves, qui y entrèrent. Nous aimons à croire que c'est Lui, qui par ses grâces, son esprit, sa patience préside et présidera en chef à notre Institut; c'est dans

ce sens, que nous avons placé au haut de son entrée la promesse glorieuse: Celui, qui reçoit un de ces petits en Mon nom, me reçoit. Nous continuerons avec l'assistance divine à conduire au Christ nos enfans, pour qu'il les prenne entre ses bras, leur impose les mains et les bénisse; nous veillerons avec la même fidélité que nos prédécesseurs à leur développement moral et intellectuel pour fournir des membres zélés à l'Église et des sujets utiles à la société.

C'est pour assurer à côté du salut éternel de nos élèves leur bonheur terrestre, que les Directeurs ont toujours donné des soins particuliers à l'instruction et à tout ce qui put orner leur esprit des connaissances nécessaires à leur état futur. Nous avons déjà exposé plus haut comment dans les diverses époques la Direction prit à tâche de suivre les progrès, que fit la science de l'instruction primaire, et comment notre école subit pour cet effet à plusieurs reprises des réorganisations salutaires. Le vif désir de faire participer nos enfans au bienfait d'une éducation aussi soignée que possible fut un des plus puissans motifs, qui décidèrent de la réunion des trois Instituts. On partit du principe que le développement des facultés intellectuelles, pourvu qu'il soit en rapport avec les talens et l'avenir de la jeunesse, ne saurait lui être préjudiciable, si on la forme en même tems à une activité soutenue, à une obéissance parfaite, à une humilité profonde, à une piété sincère.

Or le plan d'instruction et d'éducation, adopté pour l'Hospice est en harmonie parfaite avec ces principes. Il s'entend de soi-même, que les garçons et les filles, réunis dans le nouvel établissement sont instruits à part. On a formé pour chacune des deux sections quatre classes, dont la première est destinée pour les élèves, qui se distinguent par leurs talens et leur conduite. Deux surveillans et deux Surveillantes logent dans la Maison, et partagent la table et le dortoir des enfans pour ne jamais les perdre de vue. Quatre maîtres viennent tous les jours donner les leçons, auxquelles les Surveillans et Surveillantes ne peuvent suffire. À la tête du corps des maîtres se trouve l'Inspecteur, qui a également sa demeure dans

l'Institut; chargé de préférence du soin de diriger l'éducation et l'enseignement, auquel il prend part, surtout pour le chant et la musique, ses obligations l'appellent encor à vouer une attention spéciale à toutes les branches de l'Économie, de manière que, formant le centre de l'administration courante, il est responsable vis-à-vis de la Direction de la marche régulière de l'Institut.

Nos garçons, instruits avec soin jusqu'à l'âge de quatorze ans dans les connaissances élémentaires, et possédant pour la plupart l'usage de la langue française, à laquelle on tâche de les accoutumer dès leur admission, entrent en apprentissage, après avoir été reçus à la St. Cène par les Pasteurs, attachés à l'Institut. De tous les tems on a été d'avis, qu'ils ne sauraient embrasser d'état mieux adapté à leur bien-être futur, que celui d'artisans. L'École de Charité veut former de bons et d'habiles artisans, habitués à une vie réglée, laborieuse, simple et reposant sur la crainte et l'amour de Dieu. Voilà la règle; il y a un petit nombre d'élèves, qui se sont appliqués au commerce; il y en a quelques-uns, qui, pour avoir manifesté des talens extraordinaires, ont pu se vouer aux études. Les enfans sortant de la Maison sont toujours placés par la Direction, horsmis ceux, qu'elle remet à leurs parens, chez des maîtres, avec lesquels on contracte sous les conditions déterminées par les Réglemens, et en fournissant de la caisse de l'Institut à certaines dépenses, qui doivent servir à faciliter leur apprentissage. Nous ne les perdons pas de vue après leur sortie; ils aiment à rester en rapport avec la Fondation, qu'ils fréquentent souvent les Dimanche, où ils sont libres. Nous avons déjà fait mention plus haut des arrangements, dont nous nous occupons pour rendre aux apprentifs plus chère et plus utile encore la visite de la Maison.

Les filles restent dans l'Hospice jusqu'à l'âge de seize ans. Celles, qui par leur application et leur conduite exemplaire y paraissent propres, se font bonnes ou institutrices d'enfans; pour les y former, on leur confie le premier enseignement des sujets du petit hôpital, et on prend à tâche en particulier de

les rendre fermes pour la langue française. Les autres filles moins habiles sont employées préférentiellement les dernières années de leur séjour dans l'Institut à l'Économie, pour les mettre en état d'entrer en service après leur réception. L'École de Charité a toujours joui par rapport au placement de ces deux classes d'élèves d'une confiance distinguée de la part du public; nous ferons de notre mieux pour la lui conserver et l'en rendre plus digne.

À quelle source puise-t-on les moyens pour répandre de si riches bienfaits? Voilà la dernière question, à laquelle nous allons répondre. Certes! il faut que cette source coule abondamment; le nombre des élèves a été plusieurs fois de 190 par an, et quoiqu'on ait été obligé de le restreindre plus tard, il s'est toujours trouvé 100 enfans à peu près dans la Maison durant le second demi siècle de son existence. La Somme moyenne des dépenses annuelles s'élève environ à 8000 Rsd., le tableau que nous en présenterons à la fin de ce mémoire ne montre que de légères variations de dix en dix ans. Il est à remarquer toutefois, que cette Somme gagne en valeur à mesure que l'Institut avança en âge, vûque les améliorations, introduites peu à peu tant pour le matériel que pour l'enseignement occasionnèrent des frais toujours croissans. On a par conséquent fait des épargnes, la même Somme ayant porté par une sage administration d'année en année des fruits plus riches pour le même nombre d'élèves. Nous espérons aussi tirer sous le point de vue financier un résultat toujours plus satisfesant de l'alliance de l'École de Charité avec les deux autres Instituts; c'est encore un des puissans motifs, qui portèrent la Direction à s'y prêter.

La source, à laquelle notre Fondation a puisé et puisera à l'avenir, c'est la Charité, cette Charité, qui, ayant son principe en Dieu, se développe nécessairement dans les âmes, où Son Esprit Saint opère, cette Charité, qui à l'égal du Créateur sait tirer les choses du néant et les conduire à la perfection.

L'École de Charité a toujours disposé d'un capital, trop grand, trop sublime pour être compris en chiffres distincts, mais au défaut duquel elle n'aurait pu ni subsister, ni parvenir au degré de développement, où nous la trouvons aujourd'hui — ce sont les services désintéressés de ses Directeurs. En effet! à quelle hauteur évaluerons-nous le prix de tous les sacrifices, qu'une si nombreuse succession de chefs de famille, de députés du Consistoire, de Dames patronesses, de Pasteurs ont fait de leur tems, de leurs forces, de leurs moyens au profit de notre Fondation? Ils n'ont point voulu de récompenses terrestres, ils ont encore ajouté tous des largesses aux peines qu'ils prirent: le Seigneur les récompensera par ses trésors célestes.

De l'autre côté on a vu l'Église, les Rois, les augustes personnes de la Cour, le public, nourrir le zèle des Directeurs en leur fournissant par d'abondantes aumônes de quoi entreprendre, continuer et fertiliser leurs travaux.

Nous passons sur les ressources peu considérables, que l'École de Charité a trouvées dans un léger bénéfice sur les pensionnaires à plus forte pension, dans le produit du travail des filles, dans le débit de quelques ouvrages, qui se vendent à son profit, enfin dans les provenances de la poudre fébrifuge, inventée par feu Monsieur le Docteur Duclos, et dont il a légué le secret à notre Fondation et à la Maison des Orphelins. Nous en venons aux deux classes de subventions charitables, de l'affluence desquelles a dépendu et dépend de nos jours la prospérité de l'École de Charité.

La première ce sont les legs et dons, échus en partage à l'Institut tous les ans et sans interruption depuis son origine jusqu'à l'époque actuelle; il n'y a que la seule année 1843, où il n'en rentra point. Les Réfugiés sortis nus de leur pays pour rester fidèles à Dieu savaient lui rendre Sa part des biens terrestres, dont il les gratifia, après qu'ils eurent trouvé un heureux asile en Prusse. Il s'établit la coutume, si digne d'être propagée, qu'en distribuant leur fortune, avant de remettre leur âme entre les mains du Sauveur, ils n'oubliaient jamais l'indigence. L'École de Charité ent à se féliciter d'une attention

particulière sous ce rapport. Il y a mainte année, où la Somme des legs qu'elle recueillit dépassa 2000, 3000 Rsd. Le Total des revenus de cette espèce montait en 1797 à 62,659 Rsd., il monte aujourd'hui à 94,411 Rsd. 16 Gr. 8 fen. Nous ne saurions passer ici sous silence l'insigne exemple de libéralité, que donna Monsieur Horguelin. Son nom se lit déjà dans le rôle des premiers Souscripteurs, et depuis là le Compte de la recette porte de sa part des dons très considérables, dons, qui furent continués par Madame sa veuve, et même, en vertu de son testament par ses héritiers, tellement que Monsieur Horguelin contribua et fit contribuer successivement aux besoins de nos enfans pauvres la Somme de 5525 Rsd. Le Seigneur lui rendra un jour une mesure pleine et entassée de ses trésors incorruptibles. Deux autres dispositions testamentaires méritent par leur teneur une mention spéciale. Feu Monsieur Favre, que nous avons connu comme un des plus dignes membres du Consistoire pendant de longues années, légua à notre Fondation un capital, dont les intérêts, chaque fois qu'ils ont atteint la hauteur de 200 Rsd., reviennent à un de nos élèves, designé par la Direction, lequel aura embrassé une profession et fait son tour, afin de faciliter son établissement. L'École de Charité fut de même instituée en 1825 héritière universelle par les Conjoints Cause, sauf à remettre les intérêts du montant de la succession aux usufructiers nommés dans un codicille, leur vie durant. Une clause de ce testament impose à la Direction l'obligation de doter chaque année une fille élève de l'Institut, qui épouse un membre de l'église, d'une Somme de 500 Rsd., du moment que les revenus de la succession s'élèveront pour elle à la hauteur de 800 Rsd. Depuis quelques années nous avons pu mettre à exécution la volonté des testateurs. Leur mémoire restera en bénédiction parmi nous et parmi les filles, auxquelles nous pouvons accorder une récompense si efficace pour une conduite sans tâche jusqu'à l'époque de leur mariage.

Nous avons été dans la nécessité de retrancher à nos garçons un moyen semblable d'assurer en quelque façon leur avenir. C'est que la Direction des Lotteries Royales a bien voulu adhi-

ber depuis 1804 quelques uns de nos enfans à ses tirages. La rétribution pour ce genre de services ainsi que les présens, dont les gagnans heureux avaient coutume de les gratifier, formaient un petit capital, plus ou moins considérable, que la Direction administrait et délivrait avec les intérêts aux possesseurs lors de leur établissement. Toutefois il résulta de cet ordre de choses des inconvéniens graves et des dangers imminents pour la moralité des élèves, ce qui engagea en 1846 la Direction de la Maison des Orphelins à proposer de l'abolir. Nous n'avons pu que tomber d'accord, les raisons alléguées étant incontestables, quoique nous regrettions beaucoup d'avoir frustré nos garçons d'un secours pour leur bien-être futur, surtout de nos tems, où les gens de profession se font si difficilement une existence. Malheureusement nous sommes hors d'état de dédommager nos enfans de cette perte; ce serait à notre avis une aliénation des fonds, qui nous sont confiés, que d'en destiner la moindre partie à des primes d'encouragement pour les élèves, qui ont quitté l'Institut.

Du moment, où la Direction vit s'établir parmi les personnes charitables, qui avaient été les bienfaiteurs de l'Institut pendant leur vie, la coutume de contribuer par leurs dispositions testamentaires à en étendre les ressources, elle résolut de capitaliser les legs et d'en verser le revenu seul dans la caisse courante. Quelques exceptions ont été faites à cette règle, nommément lorsqu'il s'agissait de bâties considérables. C'est ainsi qu'on employa 10,340 Rsd. 4 Gr. pour acquérir et reconstruire la Maison de la Frédéricstadt. Déduction faite de cette dépense, le Capital de l'École de Charité portant intérêt se trouva être en 1797 de 55,456 Rsd. 12 Gr. 7 fen. Il est aujourd'hui de 140,246 Rsd. 12 Gr. 2 fen., en y ajoutant le produit de la vente de cette même Maison de la Frédéricstadt, montant à 36,250 Rsd., et non comprise la contribution pour notre part aux frais de la bâtisse du nouvel Hospice, qui s'élève à 48,412 Rsd. 13 Gr. 8 fen. Mais d'un côté la rente de ce capital censé inaliénable était loin de suffire aux dépenses annuelles, de l'autre il est d'une grande importance pour

les établissemens pieux, que l'on en fasse dépendre en partie la prospérité croissante des secours pour ainsi dire vivans des générations successives. Plus tous les tems y prennent une part distincte, et plus ces Instituts sont préservés de stagnation, plus ils gagnent en perfection et en vigueur.

Or le moyen, offert aux âmes généreuses de tous les tems de s'intéresser à notre Fondation, ce sont les Collectes annuelles en sa faveur, qui forment la seconde classe de subventions, sans lesquelles l'École de Charité ne saurait se soutenir. Ces Collectes se faisaient autrefois à Pâques et à la St. Michel; elles ne se font plus de nos jours que le Dimanche des Rameaux de chaque année. Elles ont presque toujours rapporté bien au delà de 1000 Rsd. durant le premier demi-siècle de l'existence de l'Institut, le produit en a baissé à l'égal de celui des legs dans les derniers tems, puisqu'il y a eu des années, où il ne monta pas à 400 Rsd. La Somme totale des contributions charitables, que la Fondation recueillit par cette voie a été en 1797 de 58,455 Rsd. 12 Gr. 5 fen.; elle monte en 1847 à 95,718 Rsd. 14 Gr. 3 fen.

Fasse le Père des miséricordes, que ces deux sources, dans lesquelles l'École de Charité puise ses besoins et ses bienfaits, loin de tarir, recommencent à couler de plus en plus abondamment dans la nouvelle carrière, qu'un second Siècle lui fera fournir.

Qui pourrait, en parcourant la suite des faits, que nous venons de recueillir, ne pas éprouver les mouvemens de la plus vive reconnaissance pour la Bonté divine, ne pas bénir du fond de son âme les fruits de cette bienfesance, dont notre Sainte Religion est le principe efficace. Voilà quatre générations, se signalant par le même esprit de charité et de zèle pour le bien public, qui furent le caractère distinctif de celle, qui du sein des persécutions put se réfugier la première dans ces heureuses contrées. Puisse la génération, à laquelle nous appartenons transmettre aux générations à venir

cet héritage précieux de piété, de sentimens honnêtes, de sagesse, de fidélité au devoir et à la patrie, qui en honorant nos pères, les a rendus l'objet de l'estime publique, et de la bienveillance des généreux Souverains, que nous avons vu se succéder. O Seigneur! nous nous confions en Tes grâces. Répands tes bénédictions les plus riches sur le meilleur des Rois, sur son Auguste famille, sur la Patrie, l'Église et l'École de Charité jusque dans les temps les plus lointains!

Et nous, qui sommes témoins de cette bienheureuse fête, imprimons-nous fortement toute la Sainteté des devoirs qu'elle nous impose vis-à-vis de nos ayeux comme de nos descendans. Le zèle actif et infatigable pour l'Église et pour ses institutions pieuses, dont nos pères étaient animés, pourrait-il se ralentir? Il est de fait, que l'École de Charité a eu dans les derniers tems moins de preuves de cette libéralité, indispensable à son accroissement. Serait ce qu'on la juge assez consolidée pour n'en avoir plus besoin? C'est une erreur, une dangereuse erreur de nos jours, où la pauvreté fait des progrès si redoutables, où l'on cherche avec angoisse le moyen de les arrêter. Or un des moyens les plus sûrs pour couper la racine de la misère, c'est l'instruction et l'éducation des enfans des pauvres, c'est de leur préparer, en les arrachant à l'ignorance, à l'impiété, au vice, les ressources d'une subsistance honnête. Plus d'aumônes nous mettront en état d'attribuer ces bienfaits inestimables au grand nombre d'enfans, que nous sommes dans la douloureuse nécessité de renvoyer tous les ans, faute de moyens. — Ou serait-ce, que la Charité de nous ayeux va en diminuant, parceque la foi vivifiante, qui les y portait, s'éteint parmi nous? Le Dieu de vérité et de miséricorde nous en préserve! L'esprit du siècle proclame à haute voix le progrès — rétrograderons-nous dans la charité active? il proclame l'amour — montrons le, non par nos paroles, mais par nos oeuvres; il proclame la liberté — nous avons pleine liberté de servir Dieu par nos largesses dans les chétifs, qu'il nous recommande. Mais le progrès, l'amour, la liberté — l'Évangile les proclame également — sont insépara-

bles de la foi intime en notre Père céleste et en notre divin Redempteur. La foi et la charité de nos ayeux fondèrent nos institutions pieuses; conservons, étendons-les, et elles contribueront à rallumer cette foi, qui vaudra à nos prédécesseurs la couronne éternelle, qui seule pourra la valoir à nous et à nos descendans.

O Seigneur! Répands sur nous, sur ton Église, sur les enfans de l'École de Charité ton Saint Esprit de vérité, de force, de prière, de miséricorde, qui fasse de nous un peuple, au milieu duquel Tu habites avec Tes promesses, Tes consolations, Tes grâces — une communion de fidèles, dignes d'être admis à l'héritage de Ton Royaume céleste. C'est à Toi seul, au Roi des Rois, qu'appartiennent l'empire, la force, la gloire et la magnificence de siècles en siècles. Amen.

PROGRAMME

POUR LA FÊTE DU 12 SEPTEMBRE.

À neuf heures du matin, Mr. le Pasteur Souchon fera un acte de dévotion avec les enfans réunis dans la grand'salle de l'Hospice, en présence de la Direction et des Membres de l'Église, qui voudront y assister.

Vers onze heures, les enfans seront conduits en procession à l'Église de la Frédéricstadt, où ils occuperont les bancs autour du parquet.

À onze heures le service divin sera célébré par Mr. le Pasteur Barthélemy, Modérateur en tour.

À une heure, la Direction donnera un repas extraordinaire aux enfans dans la grand'salle de l'Hospice, où seront admis les Membres de l'Église, qui s'intéressent à la Fondation. Les enfans passeront l'après-dîner dans l'Institut.

PIÈCES ANNEXÉES

AU

MÉMOIRE HISTORIQUE.

DIRECTEURS DE L'ÉCOLE DE CHARITÉ.

DEPUIS 1747 — 1847.

-
1748. **M**essieurs le Pasteur d'Anières, Formey, de Campagne,
Gaultier de la Croze et François Achard.
1749. Mess. le P. de Combles et Willaume.
1753. Mr. d'Horguelin.
1754. Mess. de la Meinderie, Mila et Cabanis.
1756. — le P. Erman et Willaume.
1760. Mr. Jacob Naudé.
1763. — Toussaint.
1765. — Euler.
1766. Mess. le P. Ancillon, Royer, le Coq, de Forestier,
Rousset, Hainchelin, Baudouin, Jacob et Philippe.
1767. Mr. Baudesson.
1768. — Le Play.
1769. Mess. Conver, Coste et le P. Reclam.
1770. Mr. André Espagne.
1771. — Palmié.
1772. Mess. Dolive et Guillaume Jordan.
1773. — Rey, Humbert, Feronce et Doussin.
1775. Mr. Abel Toussaint.
1776. — Rosier.
1777. — le P. Bocquet.
1778. Mess. le P. Sannier et Christophe

1779. Mr. le P. Moulines.
1780. Mess. le P. Maréchaux, Bouvier et Pierre Jordan.
1781. Mr. le P. Hauchecorne.
1782. Mess. Balan, Pénarier et George.
1783. — le P. de Pajon et Giraud.
1784. Mr. le P. Barandon.
1785. Mess. le P. Burja, Devaranne et Clavel.
1786. — le P. Bocquet fils et Rey fils.
1787. Mr. Martinet.
1788. Mess. le Prof. Catel et Theveny.
1789. Mr. Willaume.
1790. — Hurlin.
1792. — Mathis.
1793. — Charton.
1794. Mess. Val et Charton.
1795. Mr. Giraud.
1796. — Nicolas.
1797. Mess. le P. Palmié et Hurlin fils.
1798. — le P. Molière et Davied.
1800. Mr. Debeau.
1801. — Fraisse.
1802. — Fallou.
1803. — le Coq.
1804. Mess. le P. Ancillon, Jean Jouanne et Jean Ravené.
1806. Mr. Charton fils.
1807. Mess. Jouffroy, Nogier et Beringuier.
1808. Mr. Ferdinand Reclam.
1809. Mess. Nicolas, Grand, Bertrand.
1810. — le Prof. Arlaud et Villiers.
1813. — le P. Théremin, de Liagno, Arnous et Jordan.
1814. — les P. A. Bocquet et Saunier, Mr. Redon.
1815. — Guill. Baudouin, Godet, Selter et Guillemot.
1816. Mr. Tancré.
1817. — Bertram.
1818. — le Prof. Marmalle.
1820. Mess. le P. Hauchecorne, Matthieu et Lovie.

1822. Mr. Traviez.
1825. — le P. Pascal.
1826. Mess. le P. Henry, Gaillard et de Lancizolle.
1827. Mr. Adolphe Jordan.
1829. Mess. Marth et Faucher.
1830. Mr. le Capitaine Jordan.
1831. Mess. les P. Paul Henry, St. Martin et Mr. de Louis.
1835. Mr. Charton.
1836. Mess. Baudouin et Fallou.
1837. — le P. Souchon, Fasquel et Ziegler.
1838. — Blell et Traviez.
1843. Mr. le P. Barthélemy, Mr. Barez.
1844. — Guillaume Jordan.
1845. Mess. Lejeune et Drège.
1846. Mr. Albert de la Croix.
-

TRÉSORIFIERS ET RECEVEURS.

Lors de la fondation Monsieur Philippe voulut bien recueillir les souscriptions et subventions charitables, destinées à l'établissement.

Les Trésoriers ont été:

Messieurs Gaultier de la Croze	1747.
Pierre Lautier *)	1755.
Baudouin	1765.
André Espagne (ad interim)	1771.
Antoine Thomas Palmié	1781.
Paul Lautier.	
Martinet. Trésorier	1804.
Jean Jouanné. Receveur.	
Antoine Palmié. Receveur	1806.
Isaac Barthélemy Pascal. Trésorier	1809.
Antoine Palmié. Trésorier	1815.
Godet. Receveur.	
Jouanne. Receveur.	1818.
André Jordan. Trésorier	1835.
Böhme. Receveur.	1837.
Böhme. Trésorier	1843.

La Direction, ayant en 1789, à l'exemple de la Vén. Compagnie du Consistoire, séparé la Caisse des fonds de la Caisse courante, Monsieur Martinet fut établi comme Receveur.

*) Monsieur Pierre Lautier fut en même tems, pendant plusieurs années, Trésorier de la Vén. Compagnie, et mérite, par les longs et excellens services qu'il a rendus jusque dans l'âge le plus avancé, et par le bel ordre qu'il a mis dans les comptes de l'Église et de l'École de Charité, le témoignage le plus honorable à sa mémoire.

DIRECTRICES DE L'ÉCOLE DE CHARITÉ.

DEPUIS 1747.

-
1757. Mesd. de la Grivelière, de la Terrasse et Thérémin.
 1761. Mad. Audemar.
 1765. Mesd. Jordan, Ancillon, Michelet, Mathis, Gillet, Philippe
 et Carita.
 1768. Mad. Pajon.
 1769. Mlle. de Beausobre.
 1773. — Contenot.
 1775. Mad. Naudé, née Laval.
 1777. Mlle. Funster, et sa soeur Mad. Bardin.
 1781. Mad. Lautier, née Jordan.
 1785. — Savary.
 1789. Mesd. Buisson, George, Illaire et de Saint Julien (pour
 la Maison de la Frédéricstadt).
 1791. Mad. Erman.
 1792. — Bastide.
 1794. — Toussaint.
 1795. — Franquiau.
 1796. — Blanc.
 1798. — Humbert, née Blanc.
 1800. — Naudé, née Funtzius.
 1803. — Krüger, née Boileau.
 1804. Mlle. Michelet.
 1806. Mad. Matthis, née Lasalle.
 1808. Mesd. Molière et Catel.
 1809. Mad. Poppe, née Ancillon.

1811. Mad. le Coq, née Chodowiecka.
1813. — Pascal, née Wahlschmidt.
1817. — Marth, née Riquet.
1818. — Claude, née Jouin.
1820. — Baudouin, née Burja.
1823. — Auguste Jordan.
1826. Mlle. Michelet rentre.
1827. — de Pajon Moncets.
1828. Mesd. Claude, Laurent et Sarre.
1829. Mesdemois. Sauvage et Amélie Fournier.
1831. Mlle. Henriette Bärwald.
1835. Mad. van Hagen, née Balan.
1837. — Sasse, née Girard.
1839. — Doussin.
1840. Mlle. Bärensprung.
1844. Mesd. Adolphe Jordan et de Rohr.
1845. Mad. du Bois, née Henry.
-

TABLEAU
DE LA DÉPENSE ANNUELLE DE LA MAISON
 DE DIX EN DIX ANS
 AVEC LE NOMBRE DES ENFANS DANS CHAQUE ANNÉE.

En	1747.	1277	Rsd.	10	Gr.	—	F.	12	enfants
—	1757.	2852	»	2	»	—	»	84	—
—	1767.	7058	»	8	»	4	»	152	—
—	1777.	7044	»	12	»	7	»	181	—
—	1787.	8507	»	4	»	2	»	188	—
—	1797.	7628	»	20	»	10	»	107	—
—	1807.	8176	»	18	»	11	»	94	—
—	1817.	8363	»	14	»	3	»	91	—
—	1827.	7653	»	16	»	10	»	97	—
—	1837.	7718	»	26	»	2	»	110	—
—	1847.	7903	»	19	»	8	»	99	—

La diminution si considérable du nombre des enfans dans les deux maisons procède, d'un coté, de ce que le nombre des pensionnaires a été restreint par les derniers réglemens, et de l'autre de l'obligation où la Direction se trouve de seconder la Vén. Compagnie dans les mesures économiques, que les circonstances prescrivent. Les dépenses pour la nourriture et l'entretien des enfans étant d'ailleurs beaucoup plus fortes qu'elles ne l'étaient, il en résulte une nécessité indispensable de se renfermer dans des bornes plus étroites, jusqu'à ce que les circonstances permettent de s'étendre d'avantage. Il est encor à remarquer que Messieurs les Directeurs de la Maison des Orphelins reçoivent dans leur belle Fondation, beaucoup plus d'élèves qu'ils n'en recevaient autrefois, et déchargent chaque année l'École de Charité des enfans orphelins qu'elle leur adresse.

TABLEAU
DU PRODUIT ANNUEL DES COLLECTES
 DE 1747 — 1847.

	Années.	Collectes.		
		962 R.	1 G.	— F.
1.	1748.	962 R.	1 G.	— F.
2.	1749.	1149 »	2 »	10 »
3.	1750.	912 »	4 »	6 »
4.	1751.	1044 »	20 »	3 »
5.	1752.	1033 »	23 »	2 »
6.	1753.	969 »	— »	— »
7.	1754.	1003 »	8 »	2 »
8.	1755.	1071 »	1 »	6 »
9.	1756.	1066 »	21 »	8 »
10.	1757.	1015 »	15 »	5 »
11.	1758.	961 »	19 »	— »
12.	1759.	1077 »	11 »	8 »
13.	1760.	1206 »	7 »	2 »
14.	1761.	1203 »	3 »	— »
15.	1762.	1578 »	21 »	— »
16.	1763.	1637 »	— »	— »
17.	1764.	1682 »	3 »	— »
18.	1765.	1581 »	18 »	— »
19.	1766.	1494 »	10 »	9 »
20.	1767.	1531 »	2 »	5 »
21.	1768.	1475 »	2 »	6 »

Années.		Collectes.		
22.	1769.	1514 R.	11 G.	— F.
23.	1770.	1318 "	16 "	6 "
24.	1771.	1342 "	22 "	4 "
25.	1772.	1255 "	13 "	6 "
26.	1773.	1389 "	3 "	— "
27.	1774.	1305 "	23 "	4 "
28.	1775.	1279 "	23 "	7 "
29.	1776.	1330 "	20 "	2 "
30.	1777.	1230 "	2 "	1 "
31.	1778.	1092 "	15 "	3 "
32.	1779.	1041 "	9 "	3 "
33.	1780.	1019 "	3 "	11 "
34.	1781.	1140 "	— "	10 "
35.	1782.	1217 "	15 "	5 "
36.	1783.	1223 "	11 "	8 "
37.	1784.	1263 "	12 "	1 "
38.	1785.	1173 "	8 "	1 "
39.	1786.	1178 "	20 "	— "
40.	1787.	1158 "	17 "	3 "
41.	1788.	1044 "	23 "	3 "
42.	1789.	981 "	14 "	4 "
43.	1790.	1100 "	6 "	11 "
44.	1791.	1058 "	22 "	9 "
45.	1792.	1086 "	10 "	11 "
46.	1793.	1097 "	16 "	7 "
47.	1794.	1089 "	10 "	3 "
48.	1795.	1059 "	12 "	8 "
49.	1796.	1056 "	15 "	5 "
50.	1797.	1100 "	8 "	11 "
51.	1798.	1019 "	2 "	9 "
52.	1799.	962 "	3 "	1 "
53.	1800.	936 "	16 "	7 "
54.	1801.	915 "	20 "	6 "
55.	1802.	898 "	22 "	— "
56.	1803.	944 "	10 "	3 "

	Années.		Collectes.	
57.	1804.	945 R.	6 G.	9 F.
58.	1805.	969 "	11 "	5 "
59.	1806.	983 "	6 "	1 "
60.	1807.	821 "	2 "	6 "
61.	1808.	1051 "	14 "	9 "
62.	1809.	1224 "	1 "	2 "
63.	1810.	902 "	14 "	— "
64.	1811.	1025 "	20 "	8 "
65.	1812.	863 "	8 "	4 "
66.	1813.	810 "	3 "	— "
67.	1814.	807 "	4 "	— "
68.	1815.	981 "	8 "	1 "
69.	1816.	872 "	14 "	— "
70.	1817.	862 "	8 "	11 "
71.	1818.	1091 "	17 "	6 "
72.	1819.	893 "	16 "	3 "
73.	1820.	1005 "	19 "	— "
74.	1821.	954 "	6 "	1 "
75.	1822.	810 "	18 "	5 "
76.	1823.	895 "	13 "	6 "
77.	1824.	838 "	16 "	9 "
78.	1825.	854 "	15 "	7 "
79.	1826.	659 "	9 "	4 "
80.	1827.	653 "	18 "	1 "
81.	1828.	591 "	6 "	3 "
82.	1829.	654 "	22 "	— "
83.	1830.	541 "	17 "	— "
84.	1831.	491 "	8 "	4 "
85.	1832.	495 "	24 "	8 "
86.	1833.	531 "	23 "	3 "
87.	1834.	557 "	1 "	4 "
88.	1835.	528 "	25 "	4 "
89.	1836.	564 "	13 "	3 "
90.	1837.	557 "	29 "	2 "
91.	1838.	468 "	19 "	3 "

	Années.		Collectes.	
92.	1839.	482 R.	15 G.	1 F.
93.	1840.	477 »	18 »	9 »
94.	1841.	438 »	2 »	6 »
95.	1842.	431 »	7 »	7 »
96.	1843.	433 »	1 »	3 »
97.	1844.	377 »	23 »	11 »
98.	1845.	372 »	26 »	10 »
99.	1846.	387 »	3 »	6 »
100.	1847.	424 »	1 »	9 »

TABLEAU

DES LEGS ET DONS FAITS À L'ÉCOLE DE CHARITÉ
DE 1747 — 1847.

	Années.	Legs et dons.	
		R.	Gr.
1.	1748.	696	21
2.	1749.	1320	—
3.	1750.	1225	—
4.	1751.	780	—
5.	1752.	896	—
6.	1753.	775	—
7.	1754.	3115	—
8.	1755.	326	—
9.	1756.	250	—
10.	1757.	160	—
11.	1758.	845	—
12.	1759.	200	—
13.	1760.	970	—
14.	1761.	1205	—
15.	1762.	1045	—
16.	1763.	705	—
17.	1764.	1035	—
18.	1765.	623	—
19.	1766.	2313	—
20.	1767.	1500	—
21.	1768.	2085	—
22.	1769.	1200	—
23.	1770.	1295	—
24.	1771.	1020	—
25.	1772.	1457	—
26.	1773.	1915	—
27.	1774.	1530	—
28.	1775.	925	—
29.	1776.	1140	—
30.	1777.	1098	—
31.	1778.	1150	—

Années.		Legs et Dons.	
32.	1779.	1140 R.	— Gr.
33.	1780.	1120 »	— »
34.	1781.	1525 »	— »
35.	1782.	1425 »	— »
36.	1783.	1095 »	— »
37.	1784.	710 »	— »
38.	1785.	700 »	— »
39.	1786.	1070 »	— »
40.	1787.	920 »	— »
41.	1788.	2095 »	— »
42.	1789.	920 »	— »
43.	1790.	1350 »	— »
44.	1791.	300 »	— »
45.	1792.	1310 »	— »
46.	1793.	475 »	— »
47.	1794.	275 »	— »
48.	1795.	520 »	— »
49.	1796.	1060 »	— »
50.	1797.	1170 »	— »
51.	1798.	235 »	— »
52.	1799.	420 »	— »
53.	1800.	135 »	— »
54.	1801.	1508 »	— »
55.	1802.	1335 »	— »
56.	1803.	1445 »	9 »
57.	1804.	1325 »	— »
58.	1805.	960 »	— »
59.	1806.	370 »	— »
60.	1807.	1025 »	— »
61.	1808.	1397 »	12 »
62.	1809.	528 »	— »
63.	1810.	1270 »	— »
64.	1811.	500 »	— »
65.	1812.	1370 »	— »
66.	1813.	1000 »	— »

	Années.	Legs et dons.		
		1625 R.	— Gr.	— Fen.
67.	1814.	1625 R.	— Gr.	— Fen.
68.	1815.	650 »	— »	— »
69.	1816.	460 »	— »	— »
70.	1817.	1050 »	— »	— »
71.	1818.	400 »	— »	— »
72.	1819.	870 »	— »	— »
73.	1820.	607 »	10 »	10 »
74.	1821.	125 »	— »	— »
75.	1822.	150 »	— »	— »
76.	1823.	925 »	— »	— »
77.	1824.	319 »	12 »	6 »
78.	1825.	490 »	— »	— »
79.	1826.	800 »	— »	— »
80.	1827.	693 »	10 »	— »
81.	1828.	150 »	— »	— »
82.	1829.	310 »	— »	— »
83.	1830.	850 »	— »	— »
84.	1831.	1798 »	23 »	4 »
85.	1832.	149 »	10 »	— »
86.	1833.	251 »	15 »	— »
87.	1834.	50 »	— »	— »
88.	1835.	200 »	— »	— »
89.	1836.	2333 »	10 »	— »
90.	1837.	120 »	— »	— »
91.	1838.	50 »	— »	— »
92.	1839.	525 »	— »	— »
93.	1840.	50 »	— »	— »
94.	1841.	50 »	— »	— »
95.	1842.	100 »	— »	— »
96.	1843.			
97.	1844.	200 »	— »	— »
98.	1845.	100 »	— »	— »
99.	1846.	250 »	— »	— »
100.	1847.	225 »	— »	— »

PATENTE

DE FONDATION DE L'ÉCOLE DE CHARITÉ.

Nachdem Seiner Königl. Majestät in Preussen, Unserm Allergnädigsten Herrn, von Dero Französischen Ober-Directorio allerunterthänigst vorgestellt worden, dass der Anwachs vieler Armen bei der hiesigen Colonie, deren Kinder in der Irre herumlaufen, nichts erlernen, und bei herannahenden Jahren dem Publico zur Last gefallen, verschiedene mitleidige Personen bewogen, schon seit Anno 1747 eine Armen-Schule unter den Nahmen École de Charité zu errichten, welche zwar bishero so guten succès gehabt, dass an die 65 arme Kinder beiderlei Geschlechts darin erhalten, unterrichtet, und zu allen Tugenden erzogen werden.

Gleichwohl zu befürchten stehe, dass, ohne allergnädigste Bestätigung, dieses Werk, welches bis dato nur von Allmosen erhalten worden, sich nicht maintainiren könne, und dahero beides vom Consistorio und der ganzen Colonie allerunterthänigst gebeten werde, Dero höchste Confirmation zu ertheilen.

Ferner diesem Etablissement die Jura und Privilegia eines Pii Corporis, nebst der Accise-Freiheit, welche andere dergleichen Foundationes geniessen, beizulegen; ihm auch alljährlich, zum Soulagement im Winter, dreizehn Haufen Brennholz mildest zu schenken:

Höchstgedachte Seine Königl. Majestät auch in Allergnädigster Erwegung des aus dieser milden Stiftung dem Publico

zuwachsenden Vortheils, solchem Suchen in Gnaden Statt gegeben:

Als confirmiren und bestätigen Sie sothanes Etablissement hier, mit und in Kraft dieses auf demselben Fuss, wie es bisher eingerichtet. und von Zeit zu Zeit, durch den Druck unter dem Titul: Relation de l'École de Charité bekannt gemacht worden, dergestalt dass dasselbe alle Jura und Privilegia eines Pii Corporis haben, zum Genuss der Accise-Freiheit, welche andere dergleichen Foundationes geniessen, verstattet, und sowohl dabei, als bei allen übrigen Exemptiones, die ihm in der Qualität eines Pii Corporis nach der hiesigen Landes-Verfassung gebühren, maintainirt werden soll.

Nächstdenen schenken und bewilligen Höchstgedachte Seine Königl. Majestät mehrgedachter École de Charité alljährlich dreizehn Haufen Brenn-Holz, und haben solchergestalt an Dero General-Ober-Directionen das nöthige bereits ergehen lassen.

Wornach dasselbe, benebst Dero Französischen Ober-Directorio, und männiglich dem solches zu wissen nöthig, sich gehorsamst zu achten hat.

Signatum Berlin den 17. Januarii 1752.

(L. S.)

Friedrich B.

Danckelmann.